

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

TBI Spritzerschutzmittel HT (No. d'article. 392P000075)

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes**

Produits pour soudage et brasage, produits de flux

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)**

TBI Industries GmbH

Rue : Ruhberg 14

Code postal/Lieu : 35463 Fernwald-Steinbach

Téléphone : +49(0)6404/9171 63

Télécopie : +49(0)6404/9171 60

Contact pour informations : info@tbi-industries.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+49(0)6404/9171-0 pendant les périodes normales d'ouverture

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aucune

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Aucune

**2.3 Autres dangers**

Aucune

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Composants dangereux**

Alcohols, C16-18, ethoxylated, propoxylated ; N°CE : 614-209-5; N°CAS : 68002-96-0

Poids :  $\geq 1 - < 5 \%$ 

Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Chronic 3 ; H412

**Indications diverses**

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Informations générales**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**En cas d'inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

**En cas de contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

**En cas d'ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers**

**nécessaires**

Aucune

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****Produits de combustion dangereux**Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Monoxyde de carbone**5.3 Conseils aux pompiers**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre Gel

**Conseils pour le stockage en commun**

Classe de stockage (TRGS 510) : 12

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

Aucune

**8.2 Contrôles de l'exposition****Protection individuelle****Protection yeux/visage**

Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

**Protection oculaire appropriée**

DIN EN 166

**Protection de la peau**

Protection des mains

**TBI Spritzerschutzmittel HT**  
**No. d'article.: 392P000075**


Porter des gants de protection en cas de contact de longue durée

**Modèle de gants adapté** : EN 374.

**Matériau approprié** : NBR (Caoutchouc nitrile)

**Temps de pénétration (durée maximale de port)** : 480 min.

**Epaisseur du matériau des gants** : 0,4 mm.

**Remarque** : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

### 8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** : liquide

**Couleur** : blanc

**Odeur** : caractéristique

#### Données de sécurité

|  |              |      |                     |                  |
|--|--------------|------|---------------------|------------------|
| <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b> | ( 1013 hPa ) | env. | 100 °C              |                  |
| <b>Point éclair :</b>  |              |      | négligeable         |                  |
| <b>Limite inférieure d'explosivité :</b>                       |              |      | négligeable         |                  |
| <b>Limite supérieure d'explosivité :</b>                       |              |      | négligeable         |                  |
| <b>Pression de la vapeur :</b>                                 | ( 50 °C )    |      | négligeable         |                  |
| <b>Densité :</b>   | ( 20 °C )    | env. | 1 g/cm <sup>3</sup> |                  |
| <b>Test de séparation des solvants :</b>                       | ( 20 °C )    |      | négligeable         |                  |
| <b>pH :</b>  |              | env. | 8,6                 |                  |
| <b>Temps d'écoulement :</b>                                    | ( 20 °C )    |      | négligeable         | DIN gobelet 4 mm |
| <b>Teneur en COV maximale (CE) :</b>                           |              |      | 0 Pds %             |                  |
| <b>Teneur en COV maximale (Suisse) :</b>                       |              |      | 0 Pds %             |                  |

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune

### Effets aigus

#### Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 ( Alcohols, C16-18, ethoxylated, propoxylated ; N°CAS : 68002-96-0 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Méthode : OCDE 401

#### Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 ( Alcohols, C16-18, ethoxylated, propoxylated ; N°CAS : 68002-96-0 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Méthode : OCDE 402

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

##### Mutagénicité in vitro

Paramètre : Micro-organismes génétiquement modifiés ( Alcohols, C16-18, ethoxylated, propoxylated ; N°CAS : 68002-96-0 )  
Voie d'exposition : Mutagénicité in vitro  
Espèce : Salmonella typhimurium  
Résultat d'essai : Négatif.  
Méthode : OCDE 471 (Test Ames)

## 11.2 Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

## 11.3 Autres effets néfastes

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

## 11.4 Informations complémentaires

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 ( Alcohols, C16-18, ethoxylated, propoxylated ; N°CAS : 68002-96-0 )  
Espèce : Cyprinus carpio (Carpe)  
Dose efficace : > 1 - 10 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Méthode : OCDE 203

##### Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 ( Alcohols, C16-18, ethoxylated, propoxylated ; N°CAS : 68002-96-0 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Dose efficace : > 10 - 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 202

##### Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : ErC50 ( Alcohols, C16-18, ethoxylated, propoxylated ; N°CAS : 68002-96-0 )  
Espèce : Selenastrum capricornutum  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : > 10 - 100 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201

##### Toxicité bactérielle

Paramètre : EC10 ( Alcohols, C16-18, ethoxylated, propoxylated ; N°CAS : 68002-96-0 )  
Espèce : Pseudomonas putida  
Dose efficace : > 2000 mg/l  
Temps d'exposition : 5,33 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Biodégradation

TBI Spritzerschutzmittel HT  
No. d'article.: 392P000075

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Paramètre :               | Biodégradation ( Alcohols, C16-18, ethoxylated, propoxylated ; N°CAS : 68002-96-0 ) |
| Inoculum :                | Biodégradation  |
| Paramètres d'évaluation : | Aérobie   |
| Dose efficace :           | > 60 %  |
| Temps d'exposition :      | 28 d  |
| Méthode :                 | OECD 301B   |

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucune

**12.7 Autres informations écotoxicologiques**

Aucune

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Élimination du produit/de l'emballage**

**Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

**Code des déchets produit**

12 01 99 - déchets non spécifiés ailleurs.

**Code des déchets conditionnement**

15 01 02 - emballages en matières plastiques.

**Solutions pour traitement des déchets****Élimination appropriée / Emballage**

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**13.2 Informations complémentaires**

Ces numéros individuels d'identification ont été attribués à partir des usages les plus communs du matériel permettant de négliger le dégagement de polluants lors d'un usage spécifique.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4 Groupe d'emballage**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directives nationales**

AT: Marquage selon le règlement de l'Autriche (loi chimique / chemV).

TBI Spritzerschutzmittel HT  
No. d'article.: 392P000075

---

CH: Veuillez noter la loi chimique / ChemV et Chem RRV selon le règlement de la Suisse.

**Classe risque aquatique (WGK)**

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon AwSV

**Autres informations, restrictions et dispositions légales****Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)**

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****16.1 Indications de changement**

02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 03. Composants dangereux · 15. Classe risque aquatique (WGK)

**16.2 Abréviations et acronymes**

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AOX : composés organiques halogénés adsorbables

CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)

CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)

EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets

ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)

IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)

ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses

VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables

COV : composé organique volatil

VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau

WGK : Classe de danger pour l'eau

**16.3 Références littéraires et sources importantes des données**

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS

ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages

ECHA : Substances pré-enregistrées

ECHA : Substances enregistrées

Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs

ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques

GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays

UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

**16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aucune information disponible.

**16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**16.6 Indications de stage professionnel**

Aucune

**16.7 Informations complémentaires**

Aucune

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---